

La séance du 9 juillet est présidée par M. Deshayes, Directeur de la DRFIP.

1 – Déclarations liminaires

Suite à la déclaration liminaire des élus CGTR (en pièce jointe), le président assure que l'administration sera attentive à la préservation des conditions de vie au travail face aux nouvelles organisations, aux nouvelles évolutions apportées par le CAP 2022.

Le PAS sera mis en place en janvier 2019 les formations et les informations sont mises en place pour les personnes concernées.

Il réitère sa confiance dans le cadre des réformes majeures qui intéressent tout aussi bien la DGFIP que les DOUANES ou l'INSEE. Il souligne que les évolutions seront mises en œuvre avec une attention particulière apportée aux conditions de vie au travail.

Le président de séance s'étonne que la situation de St Joseph est encore soulignée alors que cela a été traité le plus vite possible, le mieux possible.

Il réassure qu'il y a une attention particulière quand la direction est informée des difficultés : « ce n'est pas un discours attendu c'est une réalité ».

Il souligne que ce n'est pas « un pansement sur une jambe de bois » car quand on n'a pas la possibilité de trouver une personne qui a la technicité on fait appel à l'équipe de renfort . La pérennisation d'un EDRA sur un poste ne semble pas être un problème pour les autres agents du service qui l'accueille, surtout que cet agent possède une expertise, une expérience dont le service a besoin.

La CGTR Finances Publiques veillera à ce que « ce n'est pas un discours attendu c'est une réalité » !!

Concernant la situation de l'assistant de prévention, le président souligne qu'on ne peut pas retenir que c'est une mission qui n'intéresse pas la direction. Il y a eu analyse du temps de travail nécessaire dans le département « pour bien travailler sur ce poste » d'où le 70 %. De même, pour la mission handicap, un temps de 30 % a été préconisé. Le président précise qu'il a été demandé à M. Horellou de s'assurer que les autres missions de ces agents n'empiètent pas sur celle d'assistant de prévention et de la mission handicap afin de garantir la qualité du travail fourni auprès agents.

La CGTR Finances Publiques veillera à l'intérêt de ces missions.

2 - Procès verbal du 30 octobre 2017:

L'ensemble des organisations syndicales ont voté pour.

3 – Budget

La DRFIP propose des travaux de réfection des sanitaires (carrelage, sols et blocs WC) sur les sites de ST PIERRE, ST PAUL, ST BENOIT .

Les élus de la CGTR demandent à ce qu'une expertise soit faite sur les 3 sites et que soient réalisés tous les travaux nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des circuits d'eau (arrivées et évacuations) avant toutes réfections.

Les élus de la CGTR ont voté CONTRE.

Concernant la pause des filets anti-pigeons, la CGTR a proposé un co-financement à hauteur de 50 % DRFIP et 50 % CHSCT.

Les élus de la CGTR ont voté contre le financement des répulsifs demandés par l'INSEE au motif qu'il s'agit de la gestion courant des équipements nécessaires aux agents itinérants.

Les élus de la CGTR ont voté pour la mise aux normes du réseau électrique des sites de ST PIERRE, LE PORT, ST BENOIT car il s'agit de la sécurité immédiate des agents. La CGTR précise qu'à l'avenir ce type travaux restera à la charge de l'administration.

Les autres points abordés pour le budget ont reçu l'accord des élus de la CGTR.

4 – Droit d'alerte

La CGTR a fait un droit d'alerte faisant suite à un signalement du CHSCT EDF suspectant une exportation en 2016 à destination de Madagascar de marchandises amiantées et donc sans mise en conformité avec la réglementation c'est à dire une obligation de désamiantage avant exportation.

La CGTR pose la question de l'éventuelle exposition à l'amiante d'agents des Douanes sur un éventuel contrôle des marchandises.

La direction des Douanes : aucun agent n'a fait de visite dans les containers contenant les produits exportés par EDF.

Le droit d'alerte est fort clos mais la CGTR suit ce dossier de près en soutien aux collègues EDF.

5 – Questions diverse

Les élus de la CGTR Douane soulignent qu'ils ont reçu l'accusé de réception pour les bouchons d'oreille mais ne les ont pas encore à disposition. **Les délais de route entre le Barachois et Gillot, peut-être !!**

Pour la CGTR, vos représentants en CHSCT : CADET Stéphanie, BREUGNOT Claude, LALANNE Denis (Douanes) et GANNAT Stéphane (Douanes).